

Janvier/Février 2017

EN DIRECT DU SÉNAT

LE CONSEIL D'ÉCOLE :

une promesse tenue auprès de l'AME 78

Le Conseil d'école ne parvient pas à trouver sa place : ses compétences sont floues et les débats y sont souvent peu sereins. Qualifiés parfois de chambre d'enregistrement, les élus et les parents d'élèves n'y sont pas considérés comme des partenaires à part entière. Il faut donc clarifier ses attributions et créer les conditions d'une coopération efficace entre tous les interlocuteurs. Cette relation de confiance passe par de la formation des équipes éducatives à la relation avec les parents ainsi que des parents à leurs droits et devoirs.

En mettant le conseil d'école au centre de la décision, les nombreuses difficultés engendrées par la réforme des rythmes scolaires ont encore accentué le constat des insuffisances de la concertation. L'imbrication des temps et des activités scolaires et périscolaires a considérablement renforcé le rôle éducatif des communes : cette nouvelle réalité rend nécessaire une réflexion sur l'organisation et le pilotage de l'école élémentaire ainsi que sur le statut de son directeur. Ce dernier, qui est déjà l'interlocuteur privilégié de la commune et des parents d'élèves, doit voir ses prérogatives reconnues et consolidées. De nouvelles formes d'organisation pour l'enseignement primaire doivent être expérimentées : la transformation de l'école en établissement public pour les écoles ayant une masse critique suffisante ou la constitution de réseaux du « socle commun » réunissant l'ensemble des écoles autour du collège.